

APPEL DE PERSONNALITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN FAVEUR D'UN  
"NON" AU RÉFÉRENDUM DU 10 JUILLET 2005 SUR LE "TRAITE  
INSTITUANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE"

1) Le texte qui est soumis n'est PAS une constitution. C'est un méli-mélo de reprise de traités préexistants, de conventions, de changement de règles de fonctionnement...

L'EUROPE mérite mieux: une constitution courte, précise et claire qui définit les droits et obligations des citoyens et ceux des États respectivement des organes supranationaux.

2) Le texte soumis est illisible. Même un juriste confirmé a du mal à se retrouver entre renvoi à d'autres parties, d'autres chapitres, d'autres textes.

De nouveau, l'EUROPE mérite mieux : pour qu'un citoyen puisse invoquer la constitution, il doit la connaître ou du moins être en mesure d'en prendre connaissance.

3) Le texte soumis au vote populaire pousse plus loin une intégration qui nous semble précoce et hâtive. Après un élargissement très important et très rapide, il serait nécessaire de donner du TEMPS à cet ensemble afin de s'unifier réellement, avant d'agrandir d'avantage et avant de céder plus de pouvoirs à une majorité des pays membres.

Ne faut-il pas tirer les leçons qui s'imposent des expériences faites avec l'unification allemande ?

4) Un transfert très important de souveraineté s'opère en faveur d'une majorité de pays membres. Dans pas moins de 25 domaines notre pays perd son "droit de veto" alors que les décisions seront prises par 55 % des États représentant 65 % de la population.

Autant dire que le poids du Luxembourg est réduit à néant.

5) Finis les temps heureux où le Luxembourg, ne fut-ce que tous les 6 ans, pouvait accueillir la "PRÉSIDENTE" : un "président" professionnel assumera cette tâche à l'avenir pendant deux ans et demi (renouvelable).

6) Seulement quinze pays membres auront siège et voix à la Commission ! Autrement dit : 10 pays n'auront pas de représentant de leur pays dans cette centrale du pouvoir.

C'est gravissime pour TOUS les pays non représentés ! Le Luxembourg ne sera présent que dans 3 Commissions sur cinq.. en partant de 25 membres. Or deux nouveaux membres sont déjà admis ( en cas de retard dans leurs réformes internes, il devront attendre une année de plus) : la Roumanie et la Bulgarie.